



**afppe**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DU PERSONNEL PARAMÉDICAL  
D'ÉLECTRORADIOLOGIE

## BOURSE DE RECHERCHE AFPPE 2019

### CONTEXTE

L'Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie (AFPPE) soutient la recherche et l'innovation dans le domaine des soins afin de fournir des données nouvelles validées permettant d'améliorer les pratiques professionnelles. Elle souhaite contribuer à l'évolution du système de santé, notamment en imagerie médicale et en radiothérapie, en encourageant les professionnels à s'impliquer dans la recherche dans leur domaine de compétence et en diffusant les résultats de ces travaux.

L'AFPPE est l'organisateur d'une bourse de recherche portant sur un projet en relation avec les problématiques issues du domaine de compétence des manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Le montant maximum de la bourse est fixé à 25 000 euros en fonction du projet. La bourse sera versée à un organisme en charge de promouvoir le projet de recherche et d'en assurer le suivi.

### LE CHAMP DE LA RECHERCHE

Ce financement vise tous les aspects de la recherche non interventionnelle de catégorie 3 de la loi Jardé (études observationnelles) et hors loi Jardé (recherche non interventionnelle rétrospective portant sur des données existantes avec changement de finalité et/ou des éléments biologiques existants)

Les projets en recherche interventionnelle à risques et contraintes minimales de catégorie 2 de la loi Jardé (Hors produit de santé ou produits de santé dans les conditions habituelles d'utilisation) sont éligibles à certaines conditions (cf. paragraphe Éligibilité).

Les questions de recherche porteront sur l'amélioration des pratiques des professionnels paramédicaux d'imagerie et la production de nouvelles connaissances notamment sur :

- La qualité et la sécurité des soins en Imagerie ;
- La validation de pratiques innovantes en Imagerie ;
- La validation de pratiques innovantes dans le parcours de soins du patient ;
- La validation de pratiques managériales ou pédagogiques innovantes, au bénéfice du patient avec un impact clinique mesurable.

Ne sont pas éligibles les évaluations des produits de santé (médicaments etc.) et les évaluations des pratiques professionnelles.

## ELIGIBILITE

Le projet doit être porté par un investigateur principal manipulateur d'électroradiologie ou cadre manipulateur d'électroradiologie en activité en France métropolitaine ou d'Outre-mer.

Les recherches interventionnelles à risques et contraintes minimales de catégorie 2 sont éligibles à condition qu'elles n'aient aucune conséquence sur la prise en charge médicale des patients et que l'investigateur principal soit une personne qualifiée dans le domaine de la recherche.

Les projets devront correspondre aux caractéristiques suivantes :

- Etudes monocentriques
- Etudes de type descriptif, qualitatif ou quantitatif,.....
- Durée maximale de 2 ans
- Exclusion des projets de catégorie 1 Loi Jardé (recherches interventionnelles)

Le projet devra être soutenu par un promoteur<sup>1</sup>, idéalement une DRCI, qui assurera le respect des aspects réglementaires et administratifs de la recherche (CPP, ANSM, CNIL...), le financement du projet et sa gestion (conventions)

## PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS CANDIDATS

Processus de sélection en deux phases :

### PHASE DE PRESELECTION

Les candidats soumettent des lettres d'intention selon le modèle présenté en Annexe I, associées à un CV. Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'AFPPE : <http://new.afppe.com/>

Les lettres d'intentions seront examinées par un jury constitué par des membres du collège scientifique de l'AFPPE<sup>2</sup>, déclarés sans conflit d'intérêt, dont le mandat est de juger de l'utilité et de la pertinence des questions soumises.

La sélection des lettres d'intention est réalisée sur la base d'une grille d'évaluation (ANNEXE II)

### PHASE DE SELECTION

Les candidats dont la lettre d'intention a été retenue soumettent un dossier complet comprenant leur projet (Annexe III) associé à une grille budgétaire (Annexe IV). Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'AFPPE : <http://new.afppe.com/>

Chaque projet est examiné par deux experts mandatés par le collège scientifique :

- Un scientifique paramédical du domaine (hors établissement d'origine du projet)
- Un expert scientifique médical du domaine (hors établissement d'origine du projet)

Sur la base de cette double expertise, le jury constitué des membres du collège scientifique propose au bureau de l'AFPPE le projet lauréat de la bourse.

---

<sup>1</sup> « Personne physique ou morale qui prend l'initiative d'une recherche impliquant la personne humaine, qui en assure la gestion et qui vérifie que son financement est prévu. » (Article L. 1121-1 du code de la santé publique),

<sup>2</sup> Le collège scientifique de l'AFPPE est composé d'un ensemble de professionnels représentant tous les domaines d'activité de la profession. Le collège scientifique est un organe indépendant, travaillant de manière autonome et consulté pour des avis sur toutes les questions scientifiques.

## CONTACTS ET CALENDRIER

**Lancement de l'appel d'offre** : septembre 2018

**Dépôt des lettres d'intention** : 3 décembre 2018

**Sélection des lettres d'intention** : début janvier

**Dépôt des dossiers complets** : 28 février 2019

**Attribution de la bourse** : journées scientifiques

Dépôt des dossiers : [siege.asso@afppe.com](mailto:siege.asso@afppe.com)

Pour tout renseignement : [commission.recherche@afppe.com](mailto:commission.recherche@afppe.com)

## PUBLICATION ET COMMUNICATION

Les publications résultant des projets financés par la bourse de recherche doivent clairement identifier l'AFPPE comme financeur et soutien du projet. Toute action de communication faisant référence à un projet financé par la bourse de recherche de l'AFPPE doit mentionner le programme et le nom de l'association : « Bourse de recherche AFPPE 2019 »

## LETTRE D'INTENTION

A retourner au plus tard le **3 décembre 2018** aux adresses électroniques suivantes :  
[siege.asso@afppe.com](mailto:siege.asso@afppe.com) et [commission.recherche@afppe.com](mailto:commission.recherche@afppe.com)

### INFORMATIONS GENERALES

#### TITRE DU PROJET ET ACRONYME

#### INVESTIGATEUR PRINCIPAL

Nom, Prénom, Fonction, Spécialité, Service, Etablissement, Ville, Adresse électronique, Téléphone

#### AUTRE(S) PERSONNEL(S) DE SANTE ASSOCIE(S)

Nom, Prénom, Fonction, Spécialité, Service, Etablissement, Ville, Adresse électronique, Téléphone

#### ORGANISME SE PORTANT PROMOTEUR

Nom de l'organisme ou de l'établissement, Adresse complète, Adresse électronique, Téléphone :

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

#### TYPE DE RECHERCHE (CATEGORIE LOI JARDE)

- CATEGORIE 2
- CATEGORIE 3
- HORS LOI JARDE

#### CHAMP DE LA RECHERCHE

- QUALITE ET SECURITE DES SOINS EN IMAGERIE
- VALIDATION DE PRATIQUES INNOVANTES EN IMAGERIE
- VALIDATION DE PRATIQUES INNOVANTES DANS LE PARCOURS DE SOINS DU PATIENT
- PRATIQUES MANAGERIALES INNOVANTES DANS LE CHAMP DE LA SANTE
- PRATIQUES PEDAGOGIQUES INNOVANTES DANS LE CHAMP DE LA SANTE

#### THEMATIQUE / SPECIALITES

(1 à 3 thématiques, mots clés pour la recherche d'experts)

#### DUREE DE LA RECHERCHE

(De la première inclusion à la dernière visite du dernier patient : 2 ans maximum)

## RESUME DU PROJET

- CONTEXTE, ENJEUX, ORIGINALITE, JUSTIFICATION SCIENTIFIQUE (500 MOTS MAX)
- CHOIX METHODOLOGIQUE ET POPULATION DE L'ETUDE (500 MOTS MAX)
- RESULTATS ET RETOMBES ATTENDUS (500 MOTS MAX)
- OBJECTIF PRINCIPAL (100 MOTS MAX)
- OBJECTIFS SECONDAIRES (200 MOTS MAX)
- CRITERE D'EVALUATION PRINCIPAL, EN LIEN AVEC L'OBJECTIF PRINCIPAL (100 MOTS MAX)
- CRITERES D'EVALUATION SECONDAIRES, EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SECONDAIRES (100 MOTS MAX)
- ELEMENTS GARANTISSANT LA FAISABILITE DU PROJET (100 MOTS MAX)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

*Titre des articles justifiant l'intérêt du projet (5 articles maximum)*

## BUDGET DU PROJET

Niveau approximatif du financement demandé (en €)

## ANNEXES

Rappel des pièces à joindre : CV de l'investigateur principal

# GRILLE D'ÉVALUATION

### CRITERES DE RECEVABILITE

Le projet rentre-t-il dans l'un des champs suivants :

- QUALITE ET SECURITE DES SOINS EN IMAGERIE
- VALIDATION DE PRATIQUES INNOVANTES EN IMAGERIE
- VALIDATION DE PRATIQUES INNOVANTES DANS LE PARCOURS DE SOINS DU PATIENT
- PRATIQUES MANAGERIALES INNOVANTES DANS LE CHAMP DE LA SANTE
- PRATIQUES PEDAGOGIQUES INNOVANTES DANS LE CHAMP DE LA SANTE

Il s'agit d'un projet de recherche (pas d'évaluation des pratiques professionnelles : EPP)                      Oui                      Non

### EVALUATION SCIENTIFIQUE

#### ORIGINALITE / UTILITE

Note de 1 à 3 (1 peu satisfait ; 2 satisfait ; 3 très satisfait)

- La question posée est pertinente
- Originalité du projet / caractère novateur
- Utilité du projet/retombées attendues sur la prise en charge des patients / impact potentiel des résultats

**TOTAL ORIGINALITE / UTILITE                      / 9**

#### METHODOLOGIE / FAISABILITE

Note de 1 à 3 (1 peu satisfait ; 2 satisfait ; 3 très satisfait)

- La méthodologie est adaptée à la question posée et permet d'obtenir des données qui permettront d'évaluer la faisabilité et/ou de justifier la taille d'étude
- Présentation claire de l'hypothèse testée et calcul du nombre de patients adapté au critère de jugement principal issu de cette hypothèse
- Les critères de sélection (inclusion/ non inclusion) sont adaptés à la population qui sera concernée par les résultats
- Définition précise de l'objectif principal et des objectifs secondaires

**TOTAL METHODOLOGIE / FAISABILITE                      / 12**

#### APPRECIATION ET AVIS DE L'ÉVALUATEUR

Note de 1 à 4 (1 la plus faible à 4 la meilleure)

- Intérêt du projet, niveau de maturation, faisabilité,..

**TOTAL AVIS DE L'ÉVALUATEUR                      / 4**

**21 à 25 points** : avis très favorable, **17 à 21 points** : avis favorable, **17 à 13 points** : avis réservé, **en dessous de 13 points** : avis « à rejeter ».

## PROJET COMPLET

### FICHE RESUME

TITRE DU PROJET et ACRONYME : .....

NOM, STATUT JURIDIQUE ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE COORDONNATEUR : .....

NOM, STATUT JURIDIQUE ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PROMOTEUR : .....

INVESTIGATEUR PRINCIPAL (un seul responsable scientifique) :

NOM-PRENOM : .....

Service ou département : .....

Statut juridique du chef de projet : .....

Adresse professionnelle : .....

Tél : ..... Portable : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Autres Personnels de santé associés (le cas échéant)

NOM-PRENOM : .....

Fonction.....

Service ou département : .....

Etablissement de santé.....

NOM-PRENOM : .....

Service ou département : .....

Fonction.....

Etablissement de santé.....

### RESUME DU PROJET (500 MOTS MAXIMUM) :

- Introduction : Contexte, enjeux, justification scientifique, objectif ou hypothèse
- Choix méthodologique et population
- Résultats et retombées attendus

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE GARANT DE LA QUALITE DE LA METHODOLOGIE PREVUE POUR CETTE RECHERCHE:.....

### ANNEXE FINANCIERE

MONTANT TOTAL EN EUROS DEMANDE : .....

Joindre à la présente fiche du résumé un document descriptif distinct, justifiant et décrivant de manière précise et détaillée les différents postes de dépenses. (Cf. Annexe IV )

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

(10 PAGES MAXIMUM de la partie 1 à la partie 4 incluse, caractère arial 11, interligne 1)

### **JUSTIFICATION SCIENTIFIQUE :**

- contexte,
- enjeux,
- revue de la littérature

### **DESCRIPTION DU PROJET :**

- Objectif principal et secondaire(s)
- Originalité et/ou caractère innovant du projet
- Aspects éthiques et juridiques

### **METHODOLOGIE :**

- Définition du schéma d'étude
- Population concernée par l'étude
- Critères de jugement principal et secondaire(s)
- Outils de recueil
- Modalités d'analyse des données recueillies
- Déroulement et/ou coordination du projet ; décrire les différentes étapes
- Durée du projet

### **RETOMBES ATTENDUES DU PROJET**

### **CALENDRIER DES REALISATIONS ET ECHEANCES DU PROJET**

(Estimé en période de temps, maximum deux ans)

### **Références bibliographiques**

### **C.V. abrégé du chef de projet principal**



# ANNEXE IV

## GRILLE BUDGETAIRE

NATURE DE LA DEPENSE	DETAIL	TOTAL EN €
<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>		
<b>Personnel médical</b>		
<b>Personnel non médical</b>		
MER (1ETP=49470€/an)		
ARC monitoring (1ETP=50925€/an)	(XX% pdt X ans)	
TEC (support investigateur) (1ETP=49470€/an)	(XX% pdt X ans)	
Informaticien	XX% pdt X mois	
Statisticien	XX% pdt X mois	
<b>Sous-total (1)</b>		
<b>DEPENSES MEDICALES</b>		
<b>Sous-total (2)</b>		
<b>DEPENSES HOTELIERES ET GENERALES</b>		
Petit hôtelier		
Papeterie	Impressions CRF, Note d'information Consentement éclairé...	
Petit matériel		
Fournitures de bureau et informatique		
Assurances		
Documentation		
Services extérieurs	Saisie des données	
Missions / congrès		
Publications / Medical writer		
<b>Sous-total (3)</b>		
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>		
<b>Précipt 4%</b>	4%	
<b>Sous-total (4)</b>		
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)</b>		

